

Edouard Short, éc., pour être président des Sessions Générales de la Paix, dans et pour le district de St. François, sous le dit Acte; MM. Jean Ulderique Hebert et Jean Xavier Vigneau, pour être Conseillers Municipaux pour le Township d'Aston et ses Annexes; William Henry Hauvey, éc., de Vienne, pour être coroner adjoint pour le comté de Middlesex;

Haut-Canada.

On lit dans le Toronto Globe du 20 novembre: — ENQUÊTE. — M. Hawkins, respectable cultivateur au township de Nissonri, quitta dimanche dans l'après-midi (le 26 octobre) sa demeure avec l'un de ses voisins qu'il voulait accompagner jusque chez lui. La nuit venue, il ne reparut pas; ce qui causa à sa femme une vive inquiétude. Le lendemain au matin, un garçon passant à travers les champs, aperçut dans le chemin un homme à terre sur son séant, et le crut endormi. La femme de M. Hawkins en étant informée, se rendit sur les lieux et reconnut dans cet homme son mari qui n'était plus qu'un cadavre. Le défunt ne portait non plus que ses habits aucune marque de violence; mais il paraissait assoupi ayant les mains dans ses poches, chapeau sur tête et sa chaîne de montre passée autour du col de la manière qu'il l'a portait d'habitude. Une enquête passa sur le corps sous la direction du coroner le Dr. McCarthy; il fut prouvé que M. Hawkins n'était pas à une distance de plus de cinq verges du lieu où son voisin et lui s'étaient séparés. Le coroner a été d'avis que le défunt avait succombé à une maladie du cœur.

—On lit dans le Huron Signal: Un déplorable accident est arrivé ici dans la soirée de vendredi. Une dame Maklam, ayant avec elle ses deux petites filles, et son neveu James Ronalds, joli enfant de 8 ou 9 ans, voulu passer la rivière Penetanguishene pour venir au village, et G. K. Nairn, surintendant de la localité étant présent voulut bien traverser madame Maklam sur la demande qu'elle lui en fit. Il avait déjà souvent traversé des passagers, mais en cette occasion, le petit Ronalds essaya d'effrayer sa tante en agitant le canot, et celle-ci s'étant laissée aller trop pesamment d'un seul côté, l'embarcation chavira presque aussitôt, et tout ceux qu'elle contenait furent précipités à l'eau dans un endroit très profond de la rivière. Après avoir appelé au secours, M. Nairn plongea sous l'eau et parvint à saisir Mmc. Maklam et son propre fils, mais il n'arriva ni ramener à terre sans le secours de sa femme qui s'élança courageusement dans l'eau profonde et procura de l'assistance à son mari. Un jeune homme (que l'on croit être le fils de M. Papat de township de Goderick) se jeta aussi à la nage et réussit à sauver l'aînée des petites filles. M. Malcolm Campbell étant arrivé sur l'embarcation avec son canot, découvrit le jeune Ronalds, mais, quand il fut sorti de l'eau, on le trouva mort. La petite fille endormie de Mmc. Maklam, âgée d'un an, manquaient encore; après plus d'une demi-heure de recherches, un fils de M. McIntosh ayant reviré le canot, qui avait dérivé sur le Lac, l'innocente créature fut retrouvée dans le canot à la barre duquel ses hardes l'avaient retenue, et, chose extraordinaire, à dire elle était vivante, et elle est maintenant aussi bien que jamais.

Exposition Universelle à New-York.

On a annoncé, par une circulaire adressée aux exposants du Palais de Cristal à Londres, à la date du 11 octobre 1851, le projet d'une seconde exposition qui aurait lieu à New-York. La majeure partie des objets les plus précieux qu'on a remarqués à l'exposition de Londres ainsi qu'une quantité considérable de produits nouveaux seraient pour être transportés à New-York dès les premiers jours de décembre.

Il s'est formé pour atteindre au but en contemplation, une compagnie représentée en Europe par M. Ch. Buschek, commissaire du gouvernement impérial d'Autriche, et aux Etats-Unis, par M. E. Middle, ci-devant commissaire américain à l'exposition de Londres. On lit dans un rapport à ce sujet: — Les mesures sont prises pour la prompte construction d'un édifice, sur le modèle du Palais de Cristal, dans le centre de la ville de New-York, et au point de jonction des chemins de fer qui y aboutissent. Il jouira du privilège de franchise d'un entrepôt de douane pendant toute la durée de l'exposition.

Les marchandises seront transportées sur des navires de première classe, nolisé à cet effet, et les dépenses de fret, d'assurances, etc. seront avancées par la compagnie, de manière à ce que l'exposant n'ait à faire aucuns déboursés.

Ces marchandises seront exposées, avec leur prix affiché. Aussitôt vendues, compte en sera fait à l'exposant. En cas de non-vente, elles seront retournées à l'expéditeur, aux frais de la compagnie.

Cette exposition admet les œuvres d'art proprement dites, en peinture, sculpture, mosaïque, etc.

Déjà un grand nombre des principaux exposants de l'Angleterre et du continent encouragent cette entreprise de leur bienveillant concours.

L'ouverture de cette exposition universelle est fixée au 13 avril 1852; la durée en sera de quatre mois au moins.

Sud, qui viennent y passer la saison, et y feroient emplettes des produits du luxe européen. Des navires sont prêts pour recevoir les marchandises provenant du Palais de Cristal, que les exposants voudraient expédier dès à présent. Ces produits devront être rendus sur la place le premier mars.

CORRESPONDANCES.

L'Intempérance renaîtra-t-elle?

N'oublions jamais que l'homme fut créé plus spirituel que matériel, et que les premiers besoins de sa nature réelle sont ceux de l'âme.

UN CONTEMPORAIN.

Il ne manque pas de vérité dans le fonds si riche de la sagesse chrétienne, pour condamner l'intempérance et ses amis. Mais il devrait suffire à tout esprit sérieux de considérer la nature vraie de l'homme pour se convaincre, et par charité, convaincre les autres que ce sont les besoins de l'âme qui méritent avant tout notre attention et notre zèle. Nous ne parlerons pas ici en moraliste officiel, mais en citoyen qui embrasse, dans la question de l'intempérance, tous ses genres de nuisances et de crimes, et contre la religion, et contre la paix publique, et contre la famille, et enfin contre le malheureux qui la pratique ou qui en fait métier.

C'est assurément, à côté de la subversion des esprits dans l'ordre politique, si infamement lié à l'ordre religieux dans un Etat chrétien; c'est, disons-nous, un mal également profond pour la paix publique et les besoins de l'âme, que l'existence avouée, reconnue, favorisée, quasi légale de ce vice infâme et anti-social de l'intempérance. Que la faiblesse individuelle de la nature humaine ait en, ça et là, comme toujours et à l'égard de tout autre vice, ses écarts déplorables, mais toujours blâmés et redressés par la conscience chrétienne, c'est là une de ces tristes vérités que tout le monde sait, et que tout le monde saura jusqu'à la fin des siècles. Mais, qu'une perversion d'esprit public devienne telle que, ne se faisant aucun souci des intérêts de l'âme dans l'homme, lesquels cependant constituent le fond principal de sa nature, on réclame comme un bien le retour à l'intempérance dans une société chrétienne, c'est là un de ces crimes, ou une de ces hontes qui marquent éminemment toute la bassesse ou l'aveuglement de l'homme une fois livré à ses instincts matériels. Ne craignons point de le dire, quels que soient les contradicteurs: quand le règne de l'intempérance se maintient comme un profit, comme une voie d'existence sociale, comme une ressource dans l'Etat, comme un moyen d'égayer la vie et de chasser les ennuis ou les tourments du cœur, la société humaine qui pense et agit ainsi est bien près de sa mort morale, en attendant les autres. C'est à dire, sa mort politique et privée. Et voici comment. Parmi les faux braves et les hommes séduits que nos quelques esprits turbulents mirent en scène, dans les jours néfastes de 37 et 38, l'intempérance avait son compte bien connu et tout à fait complet peut-être. C'étaient le rhum ou le whiskey, bien plus que la logique des harangues, qui avaient armé ces quelques bandes de bons campagnards, alors plus ou moins buveurs. Un peuple entier que tout le monde connaît, a perdu dans une seule bataille, par ce vice abrutissant, l'histoire moderne, sa liberté et son indépendance nationale. D'autres causes, dirait-on, ont accompagné celle-là: nous le savons; et généralement on finit de les représenter, ces causes, comme les seules sources de ces deux grands malheurs. Cependant, l'histoire l'a buriné, et tout homme et tout âge le liront: "Un peuple fier s'est vu enchaîné au char de son voisin par les liens honteux de l'intempérance, bien plus que par les harnais de la guerre, ou les forces supérieures du vainqueur."

Que le règne de l'intempérance revienne parmi nous, les idées et les écrits, et les discours et les clubs démagogiques acquerront une puissance dont l'essai de nos derniers troubles a pu donner une idée, mais dont, certes, il n'a pu révéler la véritable étendue. Une passion calmée est le feu concentré, l'arc tendu, le torrent comprimé, le lion enchaîné; lâchez tout, hommes imprudents, aveugles ou méchants; rétablissez le désordre; faites le passer comme innocent ou comme un besoin; faites en une vertu, et rien bien de ceux qui en faisaient un vice; vous aurez le plaisir et l'odieuse gloire d'Erostrate d'un nouveau genre. Vous mettez le feu à la société au lieu d'incendier un temple. Vous perdez les âmes au lieu de ruiner un vaisseau matériel. Vous remettez les familles en deuil, le pauvre dans la boue, le riche dans la détresse, la jeunesse dans la débauche, et le monde dans une fausse et malheureuse position.

Voici venir les élections parlementaires. Que l'intempérance s'en mêle comme autrefois, alors qu'on disait avec trop de vérité peut-être: "Laissez faire le peuple canadien." Il est à nous, disent ceux qu'on appelle "alors nos ennemis. Pouvraient-ils voter un "versel, il suffit de promener d'un bout à l'autre de la province un toréon trempé dans le rhum." — Et c'est ce bon régime que vous voudriez rétablir! C'est cette excellente école de droit politique, de sage liberté, de juste indépendance nationale que vous aimerez à voir s'ouvrir de nouveau! Quand tous les corps publics, que les hommes instruits et influents, que les vrais amis du peuple et que ce peuple lui-même, en masse, ont embrassé, soit par zèle soit par besoin, la cause sainte et nationale de la tempérance; vous viendriez faux, ou lâches amis de cette glorieuse cause, murmurer des doutes sur les bienfaits de son

existence! Les raisons futiles et intéressées en faveur du commerce, du confort des voyageurs, des usages anciens, des familles cabaretières, penchent-elles, en vérité, avoir aujourd'hui le moindre poids? Quand la santé publique a-t-elle été plus florissante? Quand les revenus provinciaux ont-ils été sur un meilleur pied? Quand le commerce a-t-il plus honnêtement prospéré, à moins qu'on ne veuille décidément spéculer sur le vice, et prétendre toutefois à la qualité d'hommes probes et de chrétiens consciencieux? Les temps sont changés, qu'on le veuille ou non. L'opinion, nous dirions la vérité, n'est plus faussée, biaisée sur l'article de l'intempérance. Autrefois, on plaigait quelque peu un ivrogne; on en riait le plus souvent. Son aspect n'avait point poli-graudait. Aujourd'hui, l'aspect et réalité, tout a heureusement changé. Comme peuple, en quelques années seulement, les canadiens ont gagné à la tempérance le retour à des idées politiques saines, fortes, compactes. On ne le nie pas; mais la vérité en sera reconnue une fois pour toutes, si l'on nous ramène à notre ancien vomissement. La politique, bonne ou mauvaise, sera lettre close pour un peuple facile à orner et à revenir à tout. Aux plus intrigants, le gouvernement de l'Etat. Aux meilleurs traités, la plus grande somme d'influence et de respect. Aux plus honteuses, la puissance du désordre et de l'insurrection. Est-ce pour cela qu'à la veille de nouvelles élections, on voudrait rouvrir les caves et sortir les verres? En tout cas, un peuple a besoin d'être tempérant; mais dans les jours mauvais où se trouvent aujourd'hui les sociétés, tout peuple a mille fois besoin de toute la clarté de son jugement et de la liberté saine de sa volonté. Tout doit se peser aujourd'hui, les hommes et les choses. Fraîches, ambition, systèmes, dévouements, tout tend à se confondre et à ruiner les meilleures et les plus heureuses institutions. Mettez devant ces embarras et cette confusion un peuple facile à laisser troubler sa raison, vous aurez des représentants de toute couleur et de toutes vues, qui vous déplaceront bien vite le peuple canadien de la haute et florissante position qu'il occupe. Descendez plus bas, et toujours par la voie élective, vous aurez des municipaux, vrais fétas des paroisses et des comtés; vos chemins, vos écoles, vos améliorations locales, votre éducation, votre justice sommaire se résument en chicanes éternelles, que paiera bien et dûment la bourse d'un peuple abas, pour ne pas dire avili. D'un autre côté, voulez-vous plus: des intelligences fortes, nées pour gouverner par la force de la parole ou par la puissance du jugement, ont trouvé plus d'une fois dans l'intempérance le tombeau ou le dés-honneur de leur talent, si utile, quelquefois indispensable au salut de leur pays. Voilà quelques traits généraux des bons effets de l'intempérance appliquée au fonctionnement politique des sociétés.

On sait que cette peste n'est pas moins sinistre au régime régulier de la famille, comme aux diverses conditions de la vie sociale. On a fait des livres sur cette matière. On a prêché, tonné d'un bout à l'autre de la Province. On a fait des lois restrictives; on a tout tenté, et un succès providentiel, admirable d'unité et de zèle, a couronné de si beaux efforts. Dans l'antiquité, les instruments de si hauts faits eussent en les honneurs d'une statue, si non ceux de l'épithète. Ici, au plein milieu des bienfaits de la tempérance, bienfaits aussi évidents que le soleil en plein midi, on se félicite peut-être que l'apôtre de la tempérance ait porté ses pas et sa puissante parole sur des rives étrangères. Espère-t-on aussi que le clergé canadien se lassera devant l'apathie et le déconcombrement qu'on voudrait faire naître? La croisée sainte ayant perdu son Pierre l'Hermitte, on son Bernard, veut-on tenter de dissoudre toute l'armée par la peur ou la ruse? Une loi nouvelle avait pour but, dit-on, d'accommoder mieux toutes les difficultés. Les voyageurs et la tempérance devaient être également satisfaits. Les auberges allaient recevoir leur coup de mort, et la vie des hommes n'en devait être que plus menagée et confortée. Pourquoi donc St. Eustache de la Rivière du Chêne compte-t-il déjà en vertu de cette loi hénic, sept auberges, et plus ni moins? Pourquoi Beauport a-t-il vu, sous la même influence, cinquante hommes, prétendus sortis de son sein, pour le doter d'une auberge que toute la population de la paroisse repoussait? Pourquoi est-ce à la, toutes ces secrètes menées pour se procurer ces cinquante immortels qui veulent aller à la gloire par la honte de la religion, la perte des mœurs et l'ignominie de leur pays? Il est beau, il est sage, il est à être aimé de partout le règlement que vient d'adopter, à ce sujet, une autre paroisse des environs de Montréal. Pour couper court à la ruse et à ses suites funestes, on y a exigé que les cinquante braves qui avaient besoin de boire, ou de faire boire, fussent proclamés, en plein dimanche, à la porte de l'église, en face de toute la paroisse. Excellent remède! Qu'on l'essaye partout où il y aura besoin, et l'on garantira l'efficacité. Quand on a fait subir cette épreuve, on doit voir bien plus clairement que jamais que le rhum ou le whiskey; et le peuple ou ses amis. L'autorité alors, et le bon sens public savent à quoi s'en tenir. Il n'est pas moins digne d'éloge, le conseil municipal de St. Thérèse de Blairfinnie, qui a refusé jusqu'à trois demandes d'auberges. Avec de tels exemples de sagesse fermée et de prudence, l'intempérance et ses avocats seraient bien vite découragés, ou rentraient dans la voie saine.

Il est des gens qui ne remarquent rien en faveur d'une cause qu'ils ont intérêt de ne pas aimer. Outre ce que nous avons déjà dit touchant le bien social, religieux, politique et privé que la tempérance a fait paraître nous, depuis le peu d'années qu'elle y est établie, il est encore clair comme le jour que cet élan tout nouveau pour la colonisation et l'agricul-

ture, pour l'industrie et les chemins de fer, pour l'éducation propre à ces nouveaux besoins du pays; il est clair comme le jour que tout cet élan est dû à cette lucidité naturelle de vues et de jugement, que possède à un haut point, sans contredit, le peuple canadien. Ce bon esprit, non faussé ni oveli par les effets de l'intempérance, joint aux principes de religion et à l'esprit de conscience et d'honnêteté qui distinguent également ce peuple, en feront toujours un peuple heureux avant tout, et susceptible comme tout autre des progrès qu'on vante tant par le tems où nous sommes. Témoins, la belle part que le Canada a prise dans la grande lutte industrielle que viennent de se livrer, sur les bords de la Tamise, presque toutes les nations civilisées du globe. Déjà nous "oudra bien permettre de croire que ces progrès matériels ne doivent venir qu'après les premiers besoins de la nature réelle d'un peuple, qui sont ceux de l'âme, il n'y a pas de mal à les accueillir, à les cultiver, par-vu qu'on les règle: car ce sont des biens traités. L'histoire de la déorganisation des grandes villes, des districts manufacturiers, des honnières et des camps infestés, des populations qui y vivent sans Dieu et presque sans principes moraux; l'histoire du luxe et des banqueroutes, la désorganisation des rangs et des conditions sociales, cette fraction si mal vue aujourd'hui d'accapareurs et de capitalistes, placée devant tout un peuple mercenaire et en gencilles, qui sourit au socialisme, dans la malheureuse Europe; toutes ces histoires, qu'on le sache bien, ont leur origine, leurs excès, et auront bien-tôt, si les choses ne changent point, leur issue finale et fatale, dans ces biens matériels mal connus, mal réglés et mal justifiés. Qu'on s'en défie donc en Canada, en les accueillant prudemment et en ne leur donnant que la place juste qu'ils doivent occuper dans l'ordre des biens vraiment utiles, vraiment nécessaires à la nature réelle de l'homme. Ainsi, vous aurez de l'aisance sans exciter l'envie, ni le pillage. Vous aurez des routes de fer, des vaisseaux ailes et de feu, sans entrainer dans vos banqueroutes ou vos désastres, une foule de victimes. Vous aurez des mines, des métaux et de la houille, sans ôter aux humains la lumière du jour avec celle de l'éternité. Vous aurez des hommes, des frères, des chrétiens, dans tout un peuple, et non des esclaves, des parias, des brutes sales et ignobles, de corps et d'âme. Car, partisans illimités et enthousiastes du commerce et de l'industrie, tels sans doute que l'un et l'autre s'appliquent aujourd'hui dans les grandes villes et les grands centres européens, vous avez beau, ou n'y pas voir si loin, ou ne compter les hommes et surtout les âmes pour rien; l'expérience est contre vous; et tout canadien sage ferait bien d'y penser plus que vous tandis qu'il est tems. Mais, espérons-le: quoi que vous fussiez, il y aura toujours, sur la terre, selon la parole d'un philosophe chrétien contemporain, des voix qui diront aux mortels que la vertu est la première condition de leur bonheur et de leur liberté."

Mais c'est assez: et concluons que si l'intempérance nous revient un peu par la loi ça et là mal administrée et mal comprise, et peut-être trop officieuse, vû que l'immense majorité du peuple canadien ne l'a certes pas demandée: Si, disons-nous, l'intempérance nous revient un peu par la loi, un peu par le commerce et l'industrie, un peu par les buveurs et leurs amis, un peu par de prétendus besoins sociaux, enfin un peu par la peur et la lâcheté: soyez surs que déjà et par là même, nos beaux jours politiques, religieux, sociaux et domestiques sont passés. Du reste, si notre pensée choque des vues plus saines et plus hautes que les nôtres, attendons les événements, qui vivront en Canada, et partout aujourd'hui. Ils décideront la question. En attendant, nous avons voulu exposer quelques données pour faciliter à chacun la solution de cette importante et vitale question: l'intempérance renaîtra-t-elle?

UN TEMPERANT.

Décédés:

En cette ville, le 20 du courant, M. George-Roch Rolland, 3e fils de l'honorable M. le juge Rolland, âgé de 23 ans. Arrivé il y a huit jours de la Californie, après un voyage de deux mois accompagné d'accidents et de fatigues inouïes, ayant pris la fièvre du pays dans la traversée de l'isthme de Ravello à St. Juan, il est revenu mourir au sein de sa famille dont les regrets sont partagés par un grand nombre d'amis. A Gentilly, le 16 du courant, de mort subite, M. François Hébert dit Mamel, âgé de 69 ans. M. Hébert était affecté depuis plus de 20 ans d'un fort tremblement nerveux qui le retenait à lit sans cesse. A l'ouverture du cadavre, le jury a déclaré par son verdict que le défunt était "mort par la volonté de Dieu." — Requiescent.

ANNONCES.

Nouvelles Gravures Françaises. Le sous-séjour vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et non coloriées, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LAMOTHE. Montréal, 7 novembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaît les avantages qu'il lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de Blairfinnie. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Perc. Curé. Blairfinnie, — septembre 1851.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES

Les Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada. Etude: Grande rue St. Jacques, côté Est, vis-à-vis l'ancien Hotel Têtu et la Bibliothèque de l'Association des Marchands. Montréal, 18 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE:

Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Lawrence (Qués de Pentec), No. 9. J. B. LABELLE. Montréal, 31 octobre 1851.

N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'ouvrage, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'ouvrage.

LOUIS RICARD, AVOCAT:

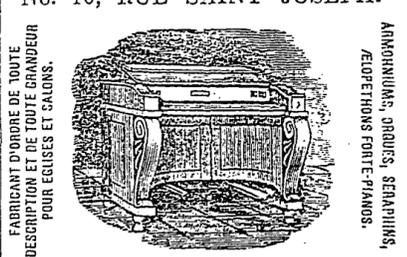
RUE ST. VINCENT, NO. 5.

Porte voisine de M. Louis Perrault.

Montréal, le 17 octobre 1851.

SAMUEL R. WARREN

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



Les particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de musique d'un genre spécial, et dont la fabrication supérieure et l'économie des formes sont d'anciens garants, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des forte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des orgues de grande dimension, l'HARMONIUM et le ELOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les orgues et les forte-pianos, et coûtent très-peu.

N. B.—On reçoit les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DE ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remédier et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore de nom d'ORGUE.

Mou Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTERAIRE.

RÈGLEMENTS.

- I.— Le DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours, ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: "Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille."
II.— Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents doivent livrer leurs Essais pour ce jour.
III.— Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira des jurés compétents pour juger les Essais, et de nommer celui qu'elles paraissent le plus digne d'être couronné.
IV.— Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.
V.— L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des jurés, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.
VI.— Le prix destiné par l'Hon. P. De Bonch, ville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.
VII.— L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.
VIII.— Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.
IX.— Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.
P. G. PAPINEAU, S. C. I. C.

Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS

MM. LES MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS des MINISTRES Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ÉCOLE de l'évêché le MARDI, 2 décembre prochain à NEUF heures précises. A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. I.

Montréal, 11 novembre 1851.